

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance publique du : 22 FÉVRIER 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSSSEN par M. Paul-Roger GONTARD
M. Eric DESHAYES par M. Fabrice TOCABENS
M. Cyril BEYNET par Mme Zinèbe HADDAOUI
Mme Sylvie MAZZITELLI par Mme Isabelle LABROT
M. Bernard HOKMAYAN par M. Marc SIMELIERE
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Accusé de réception en préfecture
084-218400075-20250222-lmc1X010001c337-DE
Date de télétransmission : 24/02/2025
Date de réception préfecture : 24/02/2025

AR préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2025

14

**URBANISME : Impasse du Flourège : Echange de deux parcelles sans soulte.
Mme CORCORAL**

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Par délibération n°31 du Conseil Municipal du 21 décembre 2024, la ville d'Avignon a décidé de désaffecter et de déclasser par anticipation du domaine public communal la parcelle cadastrée section HZ n°1086, sise impasse du Flourège.

La présente délibération s'inscrit dans la continuité de cette affaire.

Pour rappel, le dossier de l'impasse Flourège est un dossier ancien de 2003, révélant de nombreuses tensions entre les riverains de l'impasse et les usagers notamment des commerces voisins.

Afin de régler ces conflits, les échanges entre la ville d'Avignon et les riverains de l'impasse, représentés à travers l'Association Syndicale Libre (ASL) du Flourège, ont décidé de partiellement fermer à la circulation générale une partie de l'impasse en permettant à l'ASL de devenir propriétaire de la parcelle cadastrée section HZ n°1086 (de 475 m²) propriété privée de la ville d'Avignon en nature de voirie.

Cet échange doit permettre à l'ASL d'installer un portail, dont elle aura la gestion, et de sécuriser les emplacements de stationnement privés des copropriétaires.

Se faisant, la ville d'Avignon acquiert la parcelle cadastrée section HZ n°1085 propriété privée de l'Association Syndicale Libre du Flourège en nature de stationnement et trottoir.

Aussi, le transfert de la parcelle Ville à l'ASL fait l'objet de deux conditions :

- La garantie d'un droit d'accès des propriétaires des parcelles cadastrées section HZ n°796 et HZ n°800,
- La garantie de la gestion publique et continue des réseaux de viabilisation existants en souterrain, surface et aérien.

Ces deux conditions feront l'objet de servitudes.

Il convient donc de réaliser un échange sans soulte des parcelles entre la ville d'Avignon et l'ASL du Flourège.

Les frais de notaire seront à la charge de la ville d'Avignon.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu la délibération n°31 du Conseil Municipal du 21 décembre 2024 décidant de désaffecter et de déclasser par anticipation du domaine public communal la parcelle cadastrée section HZ n°1086, sise impasse du Flourège.

Considérant l'avis favorable de la ou des :
Commission Développement territorial et urbain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'échange de la parcelle cadastrée section HZ n°1085 de 83 m², propriété de l'ASL du Flourège, sise impasse du Flourège contre la parcelle cadastrée section HZ n° 1086 de 475 m², propriété de la ville d'Avignon, sise impasse du Flourège,
- **DECIDE** que cet échange sera sans soulte,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

ADOPTE

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Marie-Anne BERTRAND

PARVENU A LA PREFECTURE LE 24/02/2025
ACTE PUBLIE LE 12/03/2025